Collège Albert Camus

Compte rendu Conseil d'Administration 19 octobre 2021

Membres présents :

- M.Le maire de Bois Colombes : M. Revillon
- Mme L'adjointe : Mme Molin -Bertin

2 représentants du personnel :

- Mme Pezavant
- Mme Lehoult

7 représentants des professeurs :

- Mme Proisy
- M. Delepine
- Mmem Lebastard
- M.Nghien
- Mme Peynaud
- M. Midaven
- M. Miffre

3 représentants élève :

- Melle Karamanlis
- Melle Alves Da Rocha
- M. Guillerm

7 représentants parents d'élèves :

- Mme Merlen et M. Bocion pour la FCPE
- Mme Poisson et Mme Comes pour la PEEP¨
- Mme Fargetton, Mme Nouzelles et Mme Maldame pour l'API

4 Membres de droit :

- M. Le Principal :M. Lhommeau- Retailleau
- Mme La prinicipale Adjointe : Mme Hejoaka
- M. La CPE : Mme Gace
- M. Le Gestionnaire : M. Kaminska

Soit 25 participants au total.

Déroulé des 13 points abordés, en accord avec l'ordre du jour :

1. Installations des instances et présentations des différentes commisions et instances

2. Présentation de l'ordre du jour , avec mise en attente des conventions sur l'utilisation des équipements sportifs et du collège au cinéma

Ordre du jour voté à l'unanimité.

3. Compte rendu du CA du 27/09/21 voté à l'unanimité.

4. Vote des différentes conventions pour l'année 2021/2022

a. Convention sur l'utilisation du programme numérique comprenant une identification des besoins , la formation du personnel, l'assistance au personnel CARINA, et la protection des données. Convention identique à celle de l'an passé.

Le chef d'établissement est autorisé à voter la convention à l'unanimité.

b. Convention sur le groupement comptable. Convention identique à l'an dernier, qui nous lie à l'agent comptable du lycée Albert Camus.

Le chef d'établissement est autorisé à voter la convention à l'unanimité.

c. Convention relative au dispositif de médiation éducative.

Cette convention implique la création d'un poste de médiateur au collège pour 41h30 par semaine.

Note : Ce médiateur n'a pas encore été nommé, et devra être formé avant d'intégrer l'établissement.

Il aura pour mission de mettre en place des actions en faveur du climat scolaire du collège, de travailler sur le bien être des élèves, de travailler sur leur orientation et d'intervenir contre le harcèlement scolaire.

Le chef d'établissement est autorisé à voter la convention à l'unanimité.

d. Convention UNSS, afin de permettre le partenariat entre collège et lycée au niveau des associations sportives.

Le chef d'établissement est autorisé à voter la convention à l'unanimité.

5. Présentation de la DBM de 2000 euros afin de compléter le financement du savoir nager pour 2021/2022.

Autorisé avec 24 voix pour et 1 abstention

6. Acquisition d'un second manuel scolaire sur les crédits départementaux afin d'éviter le transport de ces manuels par les élèves.

Autorisé à l'unanimité.

7. Tableau des durées d'amortissement.

Autorisé à l'unanimité.

8. Règlement sur l'attribution du fond social 2022 (identique à l'an passé).

Précisions : Pas d'assistante sociale nommée au collège. Proposition sur la communication à faire aux parents sur tableau d'affichage d'oze.

Proposition d'une parent d'élève afin d'effectuer une communication spécifique aux élèves boursiers.

La reconduction du fond social est votée à l'unanimité.

9. Tarifs des remboursements suite aux dégradations.

- Remplacement carte du collégien à 5 euros : votée à l'unanimité
- Tarif d'une dégradation volontaire fixée sur la valeur usuelle de l'objet : voté à l'unanimité
- Tarif d'une perte de clefs ou d'émetteur fixé sur le prix d'achat neuf : voté à l'unanimité
- Tarif concernant la perte ou la détérioration d'un livre scolaire fixé au prix du neuf : voté à l'unanimité
- Concernant les manuels scolaires, le tarif est fixé à 18 euros.

10. Organisation des sorties pédagogiques.

Explication du principal sur les difficultés face à l'obligation d'un pass sanitaire pour des séjours longs.

Le voyage en normandie est réduit à une journée en raison de conditions d'annulation couteuses et sera soumis au pass sanitaire.

Même situation pour la sortie à l'INSEP organisée avec les classes de 4eme par Mme Apakian, qui a été reportée au mois de mars/avril et sera soumise au pass sanitaire.

Question posée sur le taux de vaccination sur les différents niveaux de classe :

Sur la base d'une attestation sur l'honneur, 60 % de vaccinés en 3eme, 55% en 4eme, 32% en 5eme.

11. Voyage sportif à morillon

Distribution du projet pédagogique, et explications de M.Miffre sur l'organisation générale du séjour.

Cout total maximal du séjour : 369 euros par famille.

Ce coût sera certainement réduit grâce au soutien financier du FSE.

Pas de frais d'annulation concernant le séjour.

Seuls les frais de transport seront à la charge des familles en cas d'annulation, soit 68,33 euros.

Voyage à Morillon voté à l'unanimité.

12. Retour sur la situation sanitaire.

5 cas de covid déclarés depuis la rentrée :

2 élèves de 5eme en septembre et 2 élèves de 6eme en octobre, qui ont engendré au moins un cas contact.

1 elève de 6eme sans cas contact.

L'information a été donnée aux parents des classes concernées par mail et SMS. Les parents des enfants cas contact sont prévenus en personne par téléphone.

13. Questions diverses

a. Les SMS sont il toujours envoyés en cas d'absences des professeurs ? oui, mais à la condition que l'absence soit non prévue et si elle modifie l'emploi du temps des élèves (horaire d'arrivée)

b. Peut on partager le compte rendu avec les parents ? oui. Ce sont des rapports à porter à la connaissance du public.

c. Question autour de l'utilisation du cahier de texte sur oze dans lequel certains professeurs mettent plus de devoirs que lorsqu'ils les font noter aux élèves. Demande de précision pour pouvoir faire le rappel nécessaire aux professeurs concerné.

d. Question sur les dates de définition des cartes scolaires pour l'an prochain. Réponse sur l'outil de référence : le site DASEN 92 qui rend compte de la carte scolaire en fonction de l'adresse renseignée.

Le secrétaire de séance

Guillaume MIFFRE

Le président du conseil d'administration

Collège Albert Camus
G. LHOMMEAU RETAILLEAU
Principal
BOIS COLOMBES

Ghislain LHOMMEAU-RETAILLEAU